

Date de convocation
10.03.2025

Date d'affichage
10.03.2025

Nombre de
délégués :

En exercice : 26

Présents : 17

Titulaires : 14

Suppléants : 3

Pouvoirs : 0

Votants : 17

18H15
Arrivée titulaire : 1

Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit mars à 18h00, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Otri Déchetterie 1 route de St Pierre sur Dives – Moulton-Chicheboville sous la présidence de M. Claude FOUCHER, Président.

Etaient présents : MM. Gilbert GEMY et Jacques-Yves OUIN (Argences), M. Guillaume ÉNÉE (Banneville-la-Campagne), M. Michel LAINÉ (suppléant) (Bellengreville), M. Michel DECAMBOS (Cagny), Mme Sophie de GIBON (Canteloup), M. Michel CRUCHON et Mme Michèle MOTYKA (Cléville), MM. Jean-Christophe CARON et Christian MADELINE (Emiéville), Mme Justine LERENDU (suppléante) (Frénouville), M. Guy MANGEANT (suppléant) (Lisieux Normandie), M. Laurent VANDERSTICHELE (Moulton-Chicheboville), MM. Claude FOUCHER et Mikaël AUGER (Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger), M. Alain LE FOLL (Valambray), Mme Sylvie RENAULT et M. Yohann NEVEU (Vimont).

Absents excusés : M. Sébastien FREIDOZ (Banneville-la-Campagne), MM. Philippe PESQUEREL et Dominique PIAT (Bellengreville), M. Yoann GIBON (Cagny), M. Paul GENEST (Canteloup), Mme Régine ÉNÉE et M. Jean-Claude MAGIS (Frénouville), M. Christophe PETIT et Mme Emilie LEBLOND (Lisieux Normandie), Mme Sophie PALLU (Moulton-Chicheboville), M. Jean-Luc BEAUDOIN (Valambray).

Secrétaire de séance : M. Jacques-Yves OUIN

DELIBERATION N°2025-05 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL PRECEDENT

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins quatre abstentions (absences lors du comité précédent), approuve le procès-verbal du Comité Syndical du 3 février 2025.

18h15 : arrivée de M. Yohann NEVEU

DELIBERATION N°2025-06 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Pour rappel, le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, conformément à l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances 2019.

M. le Président présente le compte financier unique relatant l'exécution du budget de l'exercice 2024.

Après avoir pris connaissance des détails de l'exécution du budget, le Comité Syndical n'émet aucune observation sur le compte financier unique qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	368 285,01 €	405 499,41 €
Recettes	908 446,45 €	251 282,63 €
Résultat de l'exercice	540 161,44 €	-154 216,78 €
Résultat de clôture 2024	3 493 864,88 €	54 740,10 €

Il est ensuite procédé à l'élection du Président de séance afin de remplacer M. FOUCHER, Président, qui se retire lors du vote du compte financier unique.

M. Alain LE FOLL est élu Président de séance à l'unanimité. M. le Président quitte la salle et M. Alain LE FOLL assure la Présidence.

Le Comité Syndical, considérant la bonne gestion du budget 2024, vote à l'unanimité le compte financier unique 2024.

DELIBERATION N°2025-07 RESULTATS ET AFFECTATION

Après avoir examiné le compte financier unique, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit au budget primitif 2025 :

Investissement Résultats de clôture 2024	
001 - Résultat d'investissement	
D 001 si déficit	54 740,10
R 001 si excédent	
Affectation	
Solde des restes à réaliser	-25 338,77
Besoin de financement	0,00
Fonctionnement Résultats de clôture 2024	
Résultat de fonctionnement	3 493 864,88
Affectation	
1068 - Affectation	0,00
Report en fonctionnement R 002	3 493 864,88

DELIBERATION N°2025-08 BUDGET PRIMITIF 2025

M. le Président présente le projet de budget primitif 2025 au Comité Syndical.

Les différents chapitres budgétaires sont examinés les uns après les autres et font l'objet de précisions lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le Comité syndical, considérant les explications et tableaux fournis par M. le Président, vote à l'unanimité le budget primitif 2025 :

- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à 4 323 096,88 €
- au niveau des chapitres et au niveau des opérations pour la section d'investissement qui s'équilibre à 1 769 870,77 €

DELIBERATION N°2025-09 RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE – RD37 - RUE MARECHAL JOFFRE A ARGENCES ET RUE EMILE ORY A MOULT-CHICHEBOVILLE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Le programme d'actions du diagnostic permanent, validé lors du comité syndical du 18 décembre 2023, préconise des travaux de renforcement du réseau sur la RD37 - Rue Maréchal

Joffre à Argences et Rue Emile Ory à Moulton-Chicheboville pour sécuriser l'alimentation du secteur Argences / Moulton-Chicheboville). L'estimatif des travaux s'élève à 482 000,00 € HT.

Il convient de délibérer pour lancer la consultation en procédure adaptée pour la réalisation des travaux de renforcement du réseau sur la RD37 - Rue Maréchal Joffre à Argences et Rue Emile Ory à Moulton-Chicheboville. Les critères proposés sont : 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique et possibilité de négociation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Président à engager la procédure de passation de marché, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre des travaux de renforcement du réseau sur la RD37 - Rue Maréchal Joffre à Argences et Rue Emile Ory à Moulton-Chicheboville avec les critères de jugement des offres suivants : 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique et possibilité de négociation ;
- Autorise M. le Président à signer le marché à intervenir ;
- Sollicite une aide auprès de l'Agence de l'Eau ;
- Sollicite la DETR et toute autre subvention éligible ;
- Autorise M. le Président à signer tous les documents correspondants.

DELIBERATION N°2025-10 - CONTRAT DE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL 2022-2026 - DEMANDE DE D'AIDE POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA RD37 - RUE MARECHAL JOFFRE A ARGENCES ET RUE EMILE ORY A MOULT-CHICHEBOVILLE

Il convient de demander une aide au titre du contrat de territoire départemental 2022-2026 pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la RD37- Rue Maréchal Joffre à Argences et Rue Emile Ory à Moulton-Chicheboville visant à sécuriser l'alimentation du secteur Argences / Moulton-Chicheboville.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite une aide au titre du contrat de territoire départemental 2022-2026 pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la RD37- Rue Maréchal Joffre à Argences et Rue Emile Ory à Moulton-Chicheboville.
- Autorise M. le Président à signer tous les documents correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 19H00

Le secrétaire de séance,
Jacques-Yves QUIN



Le Président,
Claude FOUCHER